



Label CertiLingua®

publié le 07/09/2020 - mis à jour le 08/10/2020

Descriptif :

Pour des compétences plurilingues, européennes et internationales

Sommaire :

- Qu'est-ce que le label CertiLingua® ?
- Comment un lycée obtient-il l'accréditation au label CertiLingua® ?
- Comment les compétences en langues des élèves sont-elles évaluées ?

● Qu'est-ce que le label CertiLingua® ?

Les établissements scolaires disposant d'une ou plusieurs sections européennes peuvent demander l'accréditation pour présenter des bacheliers au label CertiLingua®.

Celui-ci est un label d'excellence ayant pour but de valoriser, par une attestation remise en même temps que le baccalauréat, les compétences plurilingues acquises par des élèves de section européenne, ayant réuni un certain nombre de conditions.

Pour être accrédité, l'établissement doit proposer un enseignement continu jusqu'au baccalauréat dans les langues vivantes choisies.

L'offre de formation du lycée doit proposer l'enseignement d'au moins une discipline non linguistique (DNL) dans l'une des deux langues vivantes choisies.

Dans le cadre de partenariat avec un ou plusieurs établissements étrangers, le lycée doit faciliter la construction de compétences européennes et internationales dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et par la promotion de projets de mobilité des élèves.

 [Plaquette de présentation du label CertiLingua®](#) (PDF de 286.4 ko)
Académie de Poitiers.

● Comment un lycée obtient-il l'accréditation au label CertiLingua® ?

Si le développement européen ou international d'un établissement est réel, grâce à des partenariats scolaires, des mobilités formatrices de personnels, des actions pédagogiques et/ou des mobilités accompagnées et apprenantes d'élèves en Europe ou dans le monde, le label d'excellence CertiLingua® pour des compétences plurilingues, européennes et interculturelles est un atout :

- pour ce lycée qui pourra ainsi mieux valoriser son ouverture européenne ou internationale ;
- pour l'équipe éducative dont les compétences et l'engagement seront ainsi reconnus ;
- et surtout pour chaque élève du lycée accrédité CertiLingua®, notamment pour chaque lauréat du label

CertiLingua®.

Ce label CertiLingua®, public et gratuit, issu de la coopération entre plusieurs ministères de l'éducation en Europe, est désormais généralisé en France.

Pour présenter des candidats, les lycées doivent, entre fin septembre et début décembre, solliciter une accréditation auprès de leur académie.

L'accréditation est attribuée aux établissements qui satisfont aux conditions exposées et qui renseignent et transmettent à la Dareic la demande d'accréditation. Il n'est pas obligatoire de présenter de candidat dès l'année d'accréditation.

L'obtention du label couronne un parcours européen ou international qui s'organise judicieusement sur plusieurs années.

L'accréditation initiale est valable 3 ans et sera reconduite pour une durée de 5 ans, dans la mesure où les établissements accrédités une première fois continueront de satisfaire aux conditions requises. Elle donne droit à l'utilisation du logo CertiLingua® dans la communication de l'établissement dès le premier label décerné.

 [Établissements accrédités en 2019-2020](#) (PDF de 11.8 ko)

Label Certilingua - Académie de Poitiers.

Les lycées non accrédités qui souhaitent obtenir l'accréditation afin de présenter des bacheliers au label CertiLingua® peuvent consulter la note académique.

 [Note académique - septembre 2020](#) (PDF de 406.4 ko)

Label Certilingua - Académie de Poitiers.

Le formulaire de demande d'accréditation ci-dessous est à renvoyer à la [Dareic](#) **avant le 4 décembre 2020**.

 [Formulaire de demande d'accréditation](#) (Word de 726.5 ko)

Label Certilingua - Académie de Poitiers.

 [Formulaire de demande d'accréditation](#) (PDF de 456.7 ko)

Label Certilingua - Académie de Poitiers.

● Comment les compétences en langues des élèves sont-elles évaluées ?

Lorsque l'établissement a reçu l'accréditation pour mettre en œuvre le **label CertiLingua®**, celui-ci pourra être remis aux bacheliers du lycée qui auront satisfait aux exigences conformes au protocole national.

Le label CertiLingua® est décerné par un jury académique à des élèves de terminale inscrits en lycée accrédité et réunissant les conditions suivantes :

- avoir bénéficié d'au moins 70 heures de cours de DNL ou d'enseignement technologique en langues étrangères (ETLV) en cycle terminal ;
- avoir un niveau B2 dans deux langues vivantes étrangères enseignées dans le lycée – ce niveau peut être attesté par les professeurs eux-mêmes en fonction des évaluations effectuées tout au long de la scolarité ;
- avoir opéré une rencontre interculturelle apprenant, notamment à la faveur d'une mobilité à l'étranger, qui soit documentée et réfléchi sous l'angle d'une question européenne, en un mémoire d'au moins 8 pages et dans l'une des deux langues vivantes étrangères apprises par le candidat ; l'autre langue apprise est employée par le candidat pour renseigner son **CV Europass**.

○ Validation dans deux langues vivantes du niveau de compétences B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL)

- ▶ Soit validation au cours de son parcours secondaire d'au moins 15 capacités sur 19, telles que décrites dans le Suivi Individuel de l'Elève en langues vivantes (SIEL), dans chacun des 5 champs de la communication langagière ;
- ▶ soit certifications de compétences dans ces deux langues au niveau considéré ;
- ▶ soit attestation des enseignants de la validité des niveaux indiqués dans le Passeport de langue Europass.

○ Validation des compétences à utiliser deux langues dans une problématique ancrée dans une discipline non

Validation par les enseignants.


○ Validation du dossier

Le dossier comporte :


- Un mémoire d'au moins 8 pages rédigé dans l'une des deux langues cibles : projet de mobilité ou réflexion personnelle autour d'une problématique européenne, permettant de vérifier que le niveau de compétences exigé a bien été atteint.

 [Guide de rédaction du mémoire](#) (Word de 96 ko)
Label Certilingua - Académie de Poitiers.

 [Guide de rédaction du mémoire](#) (PDF de 814.3 ko)
Label Certilingua - Académie de Poitiers.


 [Critères d'évaluation du mémoire](#) (Word de 23.4 ko)
Label Certilingua - Académie de Poitiers.


 [Critères d'évaluation du mémoire](#) (PDF de 566.9 ko)
Label Certilingua - Académie de Poitiers.

- Le portefeuille Europass rédigé dans l'autre des deux langues cibles et comprenant :
 - le Curriculum Vitae Europass (initiative de l'élève)
 - le passeport linguistique Europass (initiative de l'élève)
 - l'Europass mobilité, démarche de l'établissement scolaire auprès de l'[agence Erasmus +](#) 

Chaque établissement transmet à la [Dareic](#), à la fin du mois de mai, un tableau récapitulatif des élèves bacheliers présentés au label CertiLingua®.

L'obtention du label étant soumise à la réussite au baccalauréat, le jury académique ne peut se réunir qu'après la proclamation des résultats des épreuves du premier groupe.

 [Tableau de suivi des candidats](#) (Excel de 13.6 ko)
Modèle de tableau des élèves présentés au label CertiLingua® à la fin de l'année scolaire

 [Tableau de suivi des candidats](#) (PDF de 390.8 ko)
Modèle de tableau des élèves présentés au label CertiLingua® à la fin de l'année scolaire

Pour en savoir plus :

▶ [CertiLingua - Plurilingualism in a European Dimension](#) 